



# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de  
*l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@fnlp.fr](mailto:libre.pensee@fnlp.fr) – <https://www.fnlp.fr>

## - COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

### De quel État le Pape est-il le chef ?

Les milieux officiels et ceux qui le sont moins, mais tous entièrement à la botte du **Pouvoir macroniste** et du **Vatican**, nous expliquent à longueur de colonnes que **Léon XIV** est un Chef d'État et que c'est à ce titre qu'il est reçu en France. Seuls les **Valets de service** et les **Agenouillistes convulsifs** veulent ne pas voir qu'il s'agit bien d'une visite religieuse et « *pastorale* » destinée à glorifier et encenser le **Culte catholique**.

Même le journal *La Croix* du septembre 2026 interroge le Ministre de l'Intérieur **Laurent Nuñez** sur les Fonds publics destinés à ce **Woodstock Papiste**. Le Quotidien catholique a sans doute des craintes du scandale de cette gabegie financière en ces temps de crise où l'austérité est mise en place pour œuvrer à *la Marche à la Guerre* : « *Pouvez-vous chiffrer le coût pour l'État de la sécurisation de cette visite ?* » demande-t-il.

**Nuñez** refuse de répondre précisément et s'en sort par la pirouette habituelle : « *Ce voyage apostolique (il est donc bien religieux et non « diplomatique ») n'est pas un événement à but lucratif, mais un voyage officiel. Comme pour la venue d'un chef d'État ou de gouvernement étranger, l'État prend en charge la sécurité.* »



## *Un État créé par le Fascisme et Benito Mussolini*

Ce sont les *Accords du Latran*, signés en 1929 entre l'**Italie fasciste** et la **Papauté** qui « créent » artificiellement « *l'État du Vatican* » dénommé depuis « *Saint-Siège* ». Or, ces Accords ne donnent aucune stature diplomatique au Vatican.

Selon *Wikipédia*, peu suspect d'**Anticléricalisme primaire** comme l'est certainement la **Libre Pensée** selon l'extrême-droite et les Cléricaux « *de Gauche comme de Droite* », ces *Accords* se résument « *à trois Conventions distinctes* :

- *Un Traité politique qui règle la « Question romaine » ;*
- *Une Convention financière qui dédommage le Saint-Siège ;*
- *Un Concordat qui statue sur la position de l'Église en Italie* (en en faisant une Religion d'État).

*Ceci aura pour conséquence que le Pape sera reconnu comme le chef d'État temporel du Vatican, avec tous les Pouvoirs, Législatif, Exécutif et Judiciaire – le gouvernement effectif du Vatican étant pourtant délégué à un Gouverneur général. En cas de vacances, le Pouvoir passe au Sacré-Collège des Cardinaux. »*

Il n'est donc jamais question de « *Pouvoirs ou d'attributs diplomatiques* » conférés au **Vatican**. C'est donc un Abus de Droit et un mensonge flagrant que de décerner des attributs diplomatiques au **Pape**. À tel point que, ne s'agissant pas d'un État, le « *Saint-Siège* » ne peut avoir qu'un Statut d'Observateur à l'**ONU** et à l'**OIT**, c'est-à-dire un « *Strapontin* » tout au plus. Les **ONG catholiques** qui pullulent dans les Instances Internationales, aimeraient pourtant bien avoir « *leur* » État pour jouer pleinement les Subsidiaries de service. Mais même à l'**ONU**, il ne faut pas confondre un Strapontin avec un Trône, fût-il Pontifical.

Du fait du *Premier Amendement* de la Constitution Nord-Américaine, il n'y avait jamais eu de relations diplomatiques officielles de la République des États-Unis avec le Vatican. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y avait aucune relation. En règle générale, c'était un chargé d'affaires (personne privée) qui faisait passer les messages dans les deux sens et négociait. Dans les « *grands moments* », l'Ambassadeur des USA à Rome recevait un représentant du *Saint-Siège* à bord d'un navire de guerre (« *territoire* » extraterritorial) au large de Rome.

C'est en 1984, sous l'ère de **Reagan** et de **Jean-Paul II**, que les Relations diplomatiques furent instituées officiellement. L'objectif était clairement une alliance contre le « *Grand Satan* » que représentaient l'**URSS** et ses pays satellites. C'est un rapprochement de type « *Guerre froide* » qui a prévalu à cette violation du Principe de Séparation des Églises et de l'État contenu dans le *Premier Amendement*.

Rappelons qu'en France, c'est la rupture des Relations diplomatiques avec le Vatican qui fut le prétexte de l'adoption de la *loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'Etat*. Prétexte et résultat, puisque la loi abrogeant le **Concordat de 1801** eut pour résultat immédiat la rupture des Relations diplomatiques avec le *Saint-Siège*. Elles ne furent rétablies qu'en 1924 en contrepartie d'une négociation sur la mise en place des Associations cultuelles diocésaines. Notons que ce fut 5 ans avant les *Accords de Latran*, entre l'Italie fasciste et le Latran, qui faisaient du Vatican un « *État* ».

La **Séparation des Églises et de l'État** a eu comme conséquence, dans différents pays à travers leur histoire, l'absence ou la rupture de Relations diplomatiques avec le « *Saint-Siège* », nom hypocrite donné au **Vatican** qui n'est pas un État.

Le recevoir comme il sera reçu par **Emmanuel Macron** est une violation du **Droit International**. C'est d'ailleurs logique. On voit bien sa conception du **Droit international** qu'il laisse bafouer

impunément à Gaza en prêtant la main aux assassins Fascistes-Sionistes du gouvernement israélien en les armant pour perpétrer leurs crimes abominables et génocidaires contre le Peuple palestiniens. Avec **Emmanuel Macron**, tout n'est que duperie et mensonge.



## ***Mais quel État est le Vatican exactement ?***

Rappelons que ledit « *Saint-Siège* » est quasiment le seul pays au monde où il n'y a jamais eu d'élections démocratiques, où il est interdit de faire grève et d'être syndiqué, où il est interdit pour un « *Citoyen* » du Vatican d'être « *non-catholique* » et il n'est pas facile d'être un « *Citoyen* » dans un « *pays* » qui en compte moins que de Fonctionnaires. Pays qui n'a jamais ratifié la moindre *Déclaration sociale* de l'OIT, qui n'a jamais ratifié non plus la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* et qui, comme « *l'État* » d'Israël et l'Arabie-Saoudite, est une **Théocratie** où la nationalité est obtenue exclusivement par la Religion officielle.

L'histoire a révélé à plusieurs reprises les liens sulfureux entre les **Finances du Vatican** et des membres de la **Mafia**. « *Monseigneur* » **Marcinkus (Trésorier officiel du Vatican)**, sous le règne de **Jean-Paul II**, se lie avec **Michele Sindona**, un avocat sicilien, devenu banquier (une enquête menée bien plus tard révélera ses liens avec la **Mafia** dont il était l'avocat et le banquier depuis la fin des années 1950, chargé de blanchir l'argent tiré du trafic d'héroïne). Dans le cadre de ses opérations, il entrera en relation avec le futur Pape **Paul VI**. En 1968, celui-ci lui confia une mission pour trouver une parade à une disposition du gouvernement italien voulant soumettre à l'Impôt les placements du Vatican en Italie. Les sommes générées par le trafic de drogue de la **Mafia**, et les fonds du **Vatican** ont un intérêt commun à être soustraits au contrôle fiscal et demeurer secrets

Et c'est le « *Chef* » d'un tel « *État* », que l'on ne peut que qualifier de « *Totalitaire* » qui va être reçu officiellement par l'Élysée. Et ce sont des sommes énormes de Fonds publics qui vont être dilapidées pour le recevoir. **Oui, c'est bien le Vice au bras du Crime, encore une fois.**

## ***L'Omerta-Macrona au service des Bénitiers***

L'Omerta va jouer pleinement pour protéger l'Église de ses turpitudes dans d'autres domaines. Ainsi, l'Église veut que le *Secret de la Confession* soit mis légalement à Égalité avec les autres **Secrets Professionnels**, définis dans une liste précise.



Elle a obtenu une première victoire lors du premier vote de la loi dite de « *Protection de la Jeunesse* ». Cette loi prévoyait explicitement que le **Clergé** ne pourrait plus se protéger derrière cette clause pour ne pas alerter les **Autorités judiciaires** sur les Crimes commis par les **Hommes en Soutane**. Or, sous la pression de l'Église et des Cléricaux de Droite comme de « *Gauche* », cette disposition originelle a été retirée. Mais la bataille, même parlementaire, est loin d'être finie. La défaite de l'Église sur la **loi de Fin de Vie** en est un indicateur.

Dans la **Dixième Question** aux Candidats pour la Présidentielle, la **Libre Pensée** leur demandera explicitement : « *Vous prononcez-vous contre la demande de fait de l'Église catholique de mettre le **Secret de la Confession** dans la Liste « Officielle » pour qu'il soit reconnu à égalité avec tous les autres **Secrets professionnels** définis par la Loi ?* »

Il est un autre domaine aussi, où l'**Omerta** et la **Complicité** de la **Macronie** s'exercent à plein, c'est celui du non-respect, par l'Église catholique, du **Règlement Général de la Protection des Données** (RGPD). En France, on peut faire effacer toute appartenance passée à une Association, Parti, Syndicat, Obédience maçonnique. C'est le **Principe de la Confidentialité des Données Personnelles**.

Mais une exception existe pour la seule **Église catholique** qui peut garder *ad vitam æternam* l'intégralité des **Données Personnelles** dans les **Registres de Baptême**. Les **Libres Penseurs** n'acceptent pas cette exception ecclésiastique au mépris de la **Loi des Hommes**. Aussi, des **Libres Penseurs** ont demandé l'effacement total des **Données Personnelles** dans les **Registres Paroissiaux** et ont saisi toutes les Juridictions, à tous les niveaux, pour cela.

Si une première victoire totale a été obtenue en Première Instance, le Jugement a été cassé en Appel. La **CNIL** et le **Conseil d'État**, saisis par des **Libres Penseurs**, ont soutenu **cette décision inique**. L'Affaire est aujourd'hui pendante devant la **Cour Européenne des Droits de l'Homme**. Le Gouvernement français d'**Emmanuel Macron** est partie prenante du débat juridique. Il a remis un mémoire en reprenant intégralement l'Argumentaire de la **Curie Romaine**. **C'est la Collusion la plus totale, c'est le Cléricalisme triomphant.**

Dans la **Troisième Question** que la **Libre Pensée** posera publiquement aux Candidats, il est indiqué clairement : « *Ferez-vous le nécessaire pour que le **Règlement Général de Protection des Données** (RGPD) soit pleinement appliqué à l'**Église catholique** qui refuse obstinément (aidée en cela par la **CNIL** et le **Conseil d'État**) de supprimer définitivement toute mention d'appartenance passée et de **Baptême**, comme toutes les autres structures doivent le faire impérativement en Europe ?* »

## Le Samedi 26 septembre 2026 à 14h30 Dans une Conférence de presse retransmise en visio

« À l'occasion de sa présence en France, nous interpellons le Pape sur deux problèmes et nous lui demandons de répondre :

► **Crimes de l'Église** alors que les Victimes de Crimes sexuels se comptent par millions dans le monde (330 000 rien qu'en France). Va t'il ouvrir toutes les archives ecclésiastiques pour que la Vérité soit faite ? Et pour que les coupables soient livrés à la **Justice des Hommes** ? Nous organisons **une Conférence internationale** à Rome le 17 février 2028 (pour enjamber les élections nationales en France et en Italie) en commun avec **l'Association Internationale de la Libre Pensée** et de nombreuses **Associations de Victimes** à travers le monde. Nous y demanderons à être reçus par le **Vatican** pour que la Justice et la Réparation soient faites. **Le Pape nous recevra-t-il et agira-t-il en conséquence ?**

Nous ferons cette **Conférence de presse** avec des **Association de Victimes** et notre Camarade **Libre Penseur** Anglais **Keith Porteous Wood**, Expert auprès de la **Commission des Droits de l'Homme** de l'ONU et ayant présenté plusieurs rapports sur cette question à l'ONU. Ils interviendront dans la **Conférence de presse** pour expliquer leurs actions.

► **Droit de Mourir dans la Dignité**. L'Église est arqueboutée contre l'**Aide au Suicide assisté** et à l'**Euthanasie**. Il est dit dans la presse que le **Pape** interviendra contre la loi nouvellement adoptée du 15 juillet 2026. Nous dirons : le **Droit de choisir sa fin de vie** est un nouveau **Droit de l'Homme** : *Bas les pattes du Vatican devant la Liberté de conscience*, liberté de chacun de choisir sa vie et sa fin. **Il n'existe aucune Autorité supérieure à l'Homme qui peut lui imposer de forcer sa volonté et sa conscience.**

Nous avons demandé à nos **Amis de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)** d'être avec nous à cette **Conférence de presse** et d'y intervenir.

